

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 5 juin 2018, à 19h00, à la salle municipale, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinqué, Pierre Pépin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2018-06-01 **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 1 mai
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière
- 5.3 Inscriptions tournoi de golf, MRC Drummond
- 5.4 Achat module dépôt direct fournisseur - Sygem
- 5.5 Confection commandites panneaux bacs à fleurs

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Ministère des transports du Québec (MTQ) –lot 5 020 032- acquisition
- 7.2 Achat – afficheur de vitesse Premium
- 7.3 Appel d'offre (SEAO) pour les travaux de voirie – rue Labonté et rang du Bassin (TECQ)
- 7.4 Excavation rang du Bassin – Les Entreprises Clément Forcier

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Traitement des matières organiques- Projet d'entente MRC

9. URBANISME

- 9.1 Financiarisation des terres agricoles
- 9.2 Demande d'appui au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Entente d'intégration entre l'office municipal d'habitation de Drummondville, l'office municipal d'habitation de Saint-Bonaventure et la municipalité de Saint-Bonaventure
- 10.2 Autorisation passage – « Une route sans fin »
- 10.3 Autorisation passage - Tour CIBC Charles Bruneau

- 10.4 Demande d'aide financière - comité de soccer Saint-Bonaventure -
construction d'abris pour les bancs de joueurs
10.5 Dons – divers organismes

11. VARIA

12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-06-02 **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 MAI 2018**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 1 mai 2018.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

2018-06-03 **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

ADMQ	86.23 \$
AFFAIRES VISA DESJARDINS	827.82 \$
AGRICULTRICES DU QUÉBEC	174.28 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BELL CANADA	511.33 \$
BUREAU EN GROS	84.08 \$
CHERBOURG	107.89 \$
CLEMENT LARIVIERE DISTRIBUTION INC	206.96 \$
CLOTURES PRO	78.18 \$
CMP MAYER INC.	8 805.94 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL CANADA	1 076.30 \$
COGESAF	825.00 \$
COMITE DU SOCCER SAINT-BONAVENTURE	1 000.00 \$
COTE GINETTE	86.53 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
ENVIRO5	181.38 \$
FABRIQUE PAROISSE STE-FAMILLE	100.00 \$
FORTIN SECURITE MEDIC ENR.	191.68 \$
GABRIEL CHEENEY	53.36 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	32.60 \$
GESTION U.S.D. INC.	2 904.81 \$
GILLES ALLAIRE	114.98 \$
GROUPE ENVIRONEX	109.92 \$
HYDRO QUEBEC	5 171.82 \$
HYDRO-QUÉBEC	165.56 \$
INFO PAGE	222.12 \$
INFOTECH	5 972.95 \$
KODO MOBILE	48.82 \$
LES ENTREPRISES PIERREVILLE	285.87 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	318.40 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	10 861.27 \$
MEGABURO	54.59 \$
MINISTRE DES FINANCES	47 642.00 \$
MUN. SAINT-FRANCOIS-DU-LAC	7 938.81 \$

MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	1 512.79 \$
OBV YAMASKA	100.00 \$
POMP - JENNIFER ST-CYR	14.08 \$
PRÉFONTAINE INC.	490.14 \$
SCOTTS CANADA LTD/SCOTTS	629.35 \$
SÉCURITÉ CIVILE LANDRY INC	141.27 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	672.60 \$
SERVICES MATREC INC	1 036.35 \$
SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE	100.00 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	218.45 \$
SONIC CO-OP CARTE	384.31 \$
ST-ONGE LEVI	480.68 \$

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, Monsieur Guy Lavoie, maire dépose les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Bonaventure avec dispense de lecture.

2018-06-04 **5.3 INSCRIPTIONS TOURNOI DE GOLF, MRC DRUMMOND**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription de 500 \$ au 25e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boites à lunch de la Tablée populaire qui se tiendra le jeudi 16 août. Ce montant représente cinq (5) inscriptions au golf et souper.

ADOPTÉE

2018-06-05 **5.4 ACHAT MODULE DÉPÔT DIRECT FOURNISSEUR - SYGEM**

Considérant qu'il est plus rapide et moins coûteux de payer les fournisseurs via dépôt direct;

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat du module « dépôt direct » de la série des logiciels de gestion municipale Sygem de la compagnie Infotech au coût de 600 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2018-06-06 **5.5 CONFECTION COMMANDITES PANNEAUX BACS À FLEURS**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais de confection des panneaux de commandites sur les bacs à fleur disposés dans la municipalité par monsieur Gilles Allaire au coût de 1 015 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2018-06-07 **7.1 MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) –LOT 5 020 032- ACQUISITION**

Considérant que le conseil municipal a pour projet de débiter des démarches pour l'implantation d'une station d'essence sur une partie du lot appartenant à la Fabrique 5 020 031 et le lot 5 020 032 appartenant au MTQ;

Considérant les informations données et les discussions menés avec les représentants du ministère des Transports sur le dossier;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de confirmer au ministère des Transports que la municipalité est intéressée à faire l'acquisition du lot 5 020 032 longeant la route 143.

ADOPTÉE

2018-06-08 **7.2 ACHAT – AFFICHEUR DE VITESSE PREMIUM**

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) une demande de subvention avait été déposée auprès de monsieur Donald Martel, député Nicolet- Bécancour pour l'achat d'afficheurs de vitesse radar;

Considérant que nous avons eu la confirmation de monsieur Martel qui nous accorde un montant de 10 000 \$;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat de 3 afficheurs de vitesse radar pour un montant de 14 830 \$ plus taxes auprès de la compagnie Signalisation Kalitec inc.

ADOPTÉE

2018-06-09 **7.3 APPEL D'OFFRE (SEAO) POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE – RUE LABONTÉ ET RANG DU BASSIN (TECQ)**

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- de procéder à un appel d'offres public par le biais du site internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) et de mandater Guy Lavoie, maire et Jessy Grenier, directrice générale par intérim à faire la demande de soumission pour effectuer les travaux de voirie sur la rue Labonté et rang du Bassin.

ADOPTÉE

2018-06-10 **7.4 EXCAVATION RANG DU BASSIN – LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser Les Entreprises Clément Forcier pour procéder aux travaux d'excavation dans le rang du Bassin avant les travaux d'asphaltage.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2018-06-11 **8.1 TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES- PROJET D'ENTENTE MRC**

Considérant que les Municipalités participantes considèrent opportun d'optimiser la gestion et le traitement des matières organiques;

Considérant que pour ce faire, les Municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions applicables pour conclure une entente intermunicipale déléguant leur compétence à la Municipalité régionale de comté de Drummond (ci-après : MRC de Drummond) à l'égard des seuls gestion et traitement des matières organiques;

Considérant que dans le cadre de la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles révisé par la MRC de Drummond, il est profitable pour les parties de conclure une telle entente;

Sur proposition de Gabriel Cheeny, il est résolu, unanimement:

- d'accepter le projet d'entente pour le traitement des matières organiques de la MRC de Drummond avec Gesterra.

ADOPTÉE

9. URBANISME

2018-06-12 **9.1 FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

Considérant que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

Considérant les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

Considérant que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

Considérant que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

La MRC/municipalité de Drummond demande :

Au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE

2018-06-13

9.2 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE RÉDUCTION DES CONTAMINANTS TOXIQUES DANS LA YAMASKA

Considérant que l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Yamaska;

Considérant qu'une étude confirme qu'en 2011 une problématique de contamination à divers produits toxiques (BPC, dioxines furannes, PBDE, etc.) est présente dans les poissons de la Yamaska;

Considérant que le projet vise ainsi la réduction du rejet de contaminants toxiques dans les cours d'eau du bassin versant de la rivière Yamaska, l'affluent du Saint-Laurent le plus pollué, par une approche des milieux municipal et industriel;

Considérant que le projet vise une économie d'eau potable par une approche des entreprises;

Considérant qu'une demande de subvention au gouvernement fédéral est en cours pour la réalisation de la deuxième phase du projet;

Considérant que la phase 1 du projet peut être démarrée grâce à la participation du mouvement Desjardins et de l'implication des municipalités engagées;

Considérant que des actions doivent être entreprises pour améliorer la qualité de l'eau et diminuer la présence de contaminants toxiques dans la Yamaska et ses tributaires sont essentielles;

Considérant que le cours d'eau Fourche à Jean-Paul branche #12 traverse la municipalité pour se déverser dans la Yamaska;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser un don de 250 \$ afin d'appuyer et de contribuer au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska;
- d'entérinée la résolution # 2017-10-14 et annuler le chèque émis en 2017.

ADOPTÉE

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

2018-06-14

10.1 ENTENTE D'INTÉGRATION ENTRE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BONAVENTURE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 paragraphe 4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (ci-après « Loi »), un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité; une telle entente n'est valide que si elle est approuvée par la municipalité dont l'office est l'agent et par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil vient de prendre connaissance du projet d'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Bonaventure et la Municipalité;

ATTENDU QUE la Loi ne prévoit pas, en tant que tel, l'intégration des activités d'un office municipal d'habitation à un autre office municipal d'habitation et que la Loi n'assure aucune protection relative au transfert des droits, biens, obligations et responsabilités à cet égard, ce qui fait en sorte qu'une entente d'intégration doit le prévoir;

ATTENDU QUE l'entente d'intégration a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles l'Office municipal d'habitation de Saint-Bonaventure transfère à l'Office municipal d'habitation de Drummondville l'ensemble de ses activités, ce qui comprend le transfert de l'ensemble des droits, biens, obligations, responsabilités et autres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville accepte d'offrir les services de M^e Claude Proulx, avocat de la Ville de Drummondville à titre de conseiller juridique pour la rédaction de documents et des rapports demandés aux fins de l'entente d'intégration, la Société d'habitation du Québec n'assumant aucun coût;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que l'Office municipal d'habitation de Drummondville exerce ses pouvoirs en matière de gestion du logement social et désire le désigner à titre d'agent de la Municipalité;

ATTENDU QUE, pour être valide, cette entente doit obtenir l'approbation de la Société d'habitation du Québec et de la Municipalité, lesquelles doivent donc intervenir à cette entente d'intégration;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a donné son approbation préalable au projet d'entente d'intégration le 16 août 2017.

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- Et résolu **QUE** la Municipalité approuve l'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Bonaventure et la Municipalité, le tout substantiellement conforme au projet soumis au conseil;
- **QUE** madame Jessy Grenier directrice générale par intérim et monsieur Guy Lavoie, maire soient autorisés à signer l'entente d'intégration au nom de la Municipalité;
- **QUE** l'Office municipal d'habitation de Drummondville soit désigné comme agent de la Municipalité.

ADOPTÉE

2018-06-15 **10.2 AUTORISATION PASSAGE – « UNE ROUTE SANS FIN »**

Considérant qu'« Une route sans fin » est une randonnée cycliste organisée depuis maintenant 14 ans à la grandeur du Québec.

Considérant que l'activité visent le dépassement de soi pour les jeunes en difficultés.

Considérant que le comité de coordination régional (CIUSSS-MCQ) souhaite faire un trajet de Bécancour à Drummondville le 14 juin;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le trajet pour l'événement cycliste « Une route sans fin » pour l'année 2018;
- d'autoriser l'accès aux salles de bains du Parc Lalime et du Chalet Fafard pour le 14 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-06-16 **10.3 AUTORISATION PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU**

Considérant que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le passage des cyclistes qui soutiennent les enfants atteints d'un cancer, dans la municipalité qui seront en provenance de Drummondville en direction de Pierreville via la Route 143 le vendredi 6 juillet 2018.
- d'autoriser l'accès aux salles de bains du Parc Lalime et du Chalet Fafard pour le 6 juillet 2018.

ADOPTÉE

2018-06-17 **10.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ DE SOCCER SAINT-BONAVENTURE - CONSTRUCTION D'ABRIS POUR LES BANCS DE JOUEURS**

Considérant qu'une demande d'aide financière de 2 500 \$ a été déposée par le comité de soccer Saint-Bonaventure;

Considérant que ce support financier avait été prévu au budget 2018;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- de contribuer jusqu'à concurrence de 2 500 \$ pour la construction des abris au-dessus des bancs des joueurs au comité de soccer Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE

2018-06-18 **10.5 DONNS – DIVERS ORGANISMES**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de verser les sommes suivantes à titre de dons pour l'année 2018 :

- 50 \$ à la Fondation Québécoise du cancer
- 100 \$ Fondation cancer du sein du Québec

ADOPTÉE

11. VARIA

2018-06-19 **11.1 AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de mandater M. François Dugas pour améliorer l'éclairage du terrain de tennis avec de nouvelles lumières ayant une puissance de 16 000 lumens, jusqu'à concurrence de 1 500 \$.
- le comité des loisirs de Saint-Bonaventure assumera la différence des coûts.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens présents et ce, de 19h37 à 19h52.

2018-06-20 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 19h53.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim